

## Réunion du comité de pilotage – 7 septembre 2021 à Prades Construction d'une stratégie de gestion des zones humides

### Compte rendu des échanges

#### 1. Participants

Cf annexe ci-après

#### 2. Introduction de la réunion

La réunion est introduite par Daniel Aspe, maire d'Escaro et élu référent pour le projet de stratégie de gestion des zones humides.

Il remercie les participants, évoque son intérêt pour les zones humides et les multiples enjeux liés à leur bon fonctionnement. Il cite notamment deux extraits parlants de l'article récent de la Gazette des communes « [la nature, meilleur atout contre la sécheresse](#) ».

Il rappelle le caractère primordial d'une démarche participative et concertée pour la réussite de la stratégie. Enfin, il redonne le contexte et les objectifs de la réunion :

- Valider les contours de l'espace de référence
- Valider la pondération souhaitée aux 3 familles de fonction pour la stratégie de gestion des zones humides

#### 3. Diaporama projeté

[https://www.bassintet.fr/images/documents/milieus\\_aquatiques/strategie\\_zh/COPIIL\\_01\\_v3.pdf](https://www.bassintet.fr/images/documents/milieus_aquatiques/strategie_zh/COPIIL_01_v3.pdf)

#### 4. Principaux échanges et décisions

Sur l'usage de la stratégie et notamment l'espace de référence « comme porter à connaissance » :

La stratégie est un outil volontariste et donne un premier niveau de connaissance sur les zones humides. Elle ne suffit pas à elle-même pour localiser ou identifier des zones humides. La carte de l'espace de référence n'a pas d'existence réglementaire. Cet espace de référence est le fruit d'une approche conceptuelle cadrée par un travail de thèse. Les documents de la stratégie ne deviendront pas des documents opposables.

La stratégie zone humides est un outil pour les gestionnaires de l'eau et de la biodiversité, mais également pour les aménageurs dans leurs réflexions au stade « études de faisabilité » pour identifier rapidement les secteurs avec ou non une forte probabilité de présence de zone humide.

Enfin, la stratégie et l'espace de référence risquent de devenir une condition pour disposer de financement pour la réalisation d'inventaire. Sur ce point, le Département porte actuellement une politique en faveur de la préservation et de la gestion des espaces naturels sensibles et des zones humides, et peut accompagner financièrement les porteurs de projet dans la réalisation d'inventaire.

Sur le niveau de connaissance des zones humides et l'impact sur les contours de l'espace de référence :

Toutes les connaissances existantes fiables ont été intégrées à l'espace de référence.

En particulier, les zones humides « avérées au périmètre non délimité » de l'atlas départemental n'ont pas toutes été intégrées. Une expertise de photo-interprétation a permis de sélectionner les entités présentant les caractéristiques de zones humides.

Les inventaires existants sont particulièrement utiles pour discuter de la validité du travail géomatique.

La réunion du comité technique en mai puis la consultation des acteurs, lors du 2<sup>ème</sup> atelier, puis sur 2 mois de l'espace de référence ont permis d'évacuer des zones de l'espace de référence correspondant à des points particuliers (carrière) et de contourner des erreurs méthodologiques.

La méthode de l'agence de l'eau, essentiellement basée sur les critères topographique et géologique, conduit à définir un espace de référence couvrant la quasi-totalité de la Plaine du Roussillon. Cette représentation semble excessive puisqu'elle ne tient pas compte des aménagements faits par l'homme pour gérer l'eau. Ecotone propose donc une carte avec adaptation de cet espace pour tenir compte de la réalité du territoire (calcul à partir de la micro-topographie et croisement avec les données existantes).

Le comité de pilotage est interpellé par la différence de représentation de l'espace de référence sur la plaine du Roussillon, avec ou sans adaptation à la méthode de l'Agence de l'eau :

- « on exclu des secteurs artificialisés qui pourraient faire l'objet de restauration, comme par exemple pour la mise en œuvre de mesures compensatoires »
- « on ne peut écarter la possibilité, sur la Plaine, de restaurer des secteurs qui auront la capacité de gérer les crues »
- « si la friche de Torremila n'avait pas été identifiée par le CEN, est-ce qu'elle serait intégrée à l'espace de référence ? »
- « il ne faut pas avoir peur -i.e. de réduire l'espace de référence- sous prétexte que les élus s'insurgent en voyant une carte où l'espace de référence est large sur la Plaine »

Ecotone ne dispose pas à ce stade de critère discriminant pour qualifier l'espace de référence dans la Plaine tel qu'il ressort de la méthode Agence de l'eau. La Plaine souffre d'une carence de données terrain. Le CEN précise qu'on sait grosso modo où se situent les zones humides de la Plaine, mais qu'il faudrait 2 à 3 ans de prospection terrain pour clarifier leur délimitation.

Finalement sur la Plaine il est complexe de définir un espace de référence car les délimitations actuelles manquent. Sur la Plaine, on perçoit que les connexions entre compartiments sont minces : la modification d'un milieu aquatique peut avoir une influence sur une autre zone humide connexe.

**Il est convenu** de valider l'espace de référence proposé (avec adaptation par rapport à la méthode agence de l'eau) et de produire une 2<sup>nde</sup> carte complémentaire à l'espace de référence pour représenter « l'espace de restaurabilité des zones humides ». Cet espace à faible fonctionnalité actuellement mais à forte fonctionnalité potentielle, notamment hydraulique et épuratrice. Un des axes de la stratégie pourra être de réaliser des investigations complémentaires (prospection terrain pour délimitation et diagnostic fonctionnel) sur cet espace pour mieux le qualifier.

Sur les précautions d'usage à joindre à la carte de l'espace de référence :

Les cartes produites dans le cadre de la stratégie devront être systématiquement accompagnées de précautions d'usage et d'éléments contextuels pour éviter des distorsions.

### Sur les possibilités et le choix de pondération des fonctions :

Il n'y a pas de biais à faire une pondération unique pour tout le bassin versant. En effet, les ateliers de concertation ont fait ressortir un certain consensus sur la volonté de favoriser les fonctions hydrologiques (recharge des nappes, stockages des eaux en amont) et les fonctions biologiques.

Deux modes de pondérations sont proposés :

- Pondérer de façon équivalente les 3 familles de fonctions en respectant, au niveau des sous fonctions, le résultat de la concertation
- Pondérer directement les 3 familles de fonctions selon le résultat de la concertation. Cette pondération est à l'image de la perception et du souhait des acteurs. Ils ont été invités à s'exprimer à partir d'une carte blanche, sans orientation préalable, d'où une pondération qui peut contraster avec des visions techniques.

Le comité de pilotage ne s'est pas exprimé sur une préférence lors de la réunion.

Le choix d'une pondération pose encore question car :

- La représentation du niveau de réalisation des 3 familles de fonction sur l'espace de référence est complexe à interpréter et fait perdre de vue l'objectif même de la pondération. La tentation est d'analyser chaque entité (pourquoi est-elle bien classée en intérêt fonctionnel?) alors même qu'Ecotone n'a pas encore procédé à un regroupement par entité sur l'espace de référence qui est aujourd'hui un « mouchetage » (donnée raster).
- La pondération exprimée en atelier peut être biaisée par le manque de représentation (faible participation des élus de la Plaine notamment), la sensibilité des acteurs à l'actualité, etc.
- Une autre piste serait d'adapter la pondération à notre capacité à mettre en œuvre la stratégie par la suite

Globalement les remarques montrent qu'il y a besoin de clarifier la différence entre la hiérarchie des fonctions et celle des entités de zones humides. Il est rappelé qu'à ce stade il ne s'agit pas de convenir d'un ordre à donner aux entités (priorisation des zones dans le futur plan de gestion stratégique) mais d'exprimer une volonté, un ordre sur les services rendus. La proposition de classement des entités de zones humides viendra ultérieurement et sera issue d'un croisement des fonctions avec les pressions et les niveaux de réponse (gestion) existants.

**Il est convenu** de :

- mettre à la consultation sur 3 semaines plusieurs scénarios de pondération de fonction
- de réfléchir à un mode de représentation cartographique pour cette consultation qui permette de sortir de la confusion « classement des fonctions » vs « classement des entités »
- de mettre à disposition le SIG pour les acteurs souhaitant aller regarder les forces/faiblesses de chaque entité en termes de fonctionnalité.

### Sur la suite de l'étude et le calendrier :

La prochaine réunion du comité de pilotage qui a pour objectif de classer les entités de zones humides devrait intervenir en octobre. Selon les retours de la consultation sur les fonctions, cette date pourrait glisser de quelques semaines.

Plusieurs étapes sont encore nécessaires à la production d'une stratégie et il y aura encore de nombreuses possibilités de débattre. Il ne faudrait pas entamer des discussions aboutissant à des impasses trop tôt, et avancer pour concrétiser la stratégie. Il sera encore possible d'ajuster l'outil pour répondre à la volonté territoriale.

## Liste des Participants :

CC Salanque Méditerranée	Yves	Pellet	VP en charge de la GeMAPI
CC Salanque Méditerranée	Formento	Julien	Chargé de mission Service Aménagement durable
CC Pyrénées Cerdagne	Olivier	Deroche	Chargé de mission Gestion intégrée de la Ressource en eau
CC Pyrénées Catalanes	Jean-Pierre	Astruch	Maire de la Llagonne, membre du SMTBV
CC Pyrénées Catalanes	Nicolas	Bely	chef du pole environnement-infrastructure
CC Conflent Canigo	Marc	Glories	conseiller municipal Fontpédrouse
CC Conflent Canigo	Gérard	Ques	
CC Conflent Canigo	Jérôme	Lubrano	Chargé du PLUI à la CC Conflent Canigo
CC Aspres	Jérôme	De Maury	Maire de Sainte Colombe de la Commanderie, VP SMTBV - suppléant Maya Lesné, maire de Tordère et VP Gemapi CC Aspres
CC Aspres	Maya	Lesné	Elue GeMAPI, suppléante de M. De Maury pour ce projet
CC Aspres	Thierry	Blot	Directeur des services techniques
CU PMM	Lorie	Vergnes	Chargée de mission Service Planification et Evaluation des Politiques d'Investissement
CU PMM	Jean-Louis	Chambon	Maire de Canohès, membre du bureau communautaire
PNR PC	Josette	Pujol	Maire de Catllar, VP au PNR en charge de la commission Éducation à l'environnement et au DD
PNR PC	Romain	Moulira	Chargé de mission eau et espaces naturels
CD66	Julie	Blanc	chargée de mission pôle Espace naturels, référente atlas départemental ZH
AURCA	Mélanie	Bonneau	Directrice d'études - Pôle Transition Energétique et Ecologique
CEN Occitanie	Romain	Bouteloup	Chargé de projets Habitats naturels et Flore
ONF	Florent	Espinas	Responsable Unité Territoriale Canigo
OFB	Frédéric	Schwab	Chef de l'Unité Territoriale ouest, Correspondant départemental Avis Techniques ERC
FDPPMA	Adeline	Hérault	Chargée de mission
FDPPMA	Hervé	Climens	Président AAPPMA Ria-Prades et Trésorier FDPPMA
AFP-GP	Jérémy	Weller	Animateur foncier et pastoral, Référent des AFP
ECOTONE	Pierre	Niol	Ecologue, géomaticien
SMTBV / CC Conflent Canigo	Daniel	Aspe	Maire Escaro, membre SMTBV, élu référent pour cette étude
SMTBV	Carol	Fabrice	Directeur
SMTBV	Hervieu	Ava	Chargée de mission

## Liste des excusés :

CC Roussillon Conflent	Alain	Domenech	VP en charge de l'aménagement
CC Roussillon Conflent	Delfine	Mureau	Chargé de mission pôle actions territoriales
CC Pyrénées Cerdagne	Christian	Pallares	Maire d'Angoustrine, membre du SMTBV
CC Pyrénées Catalanes	Jacky	Coll	VP en charge de l'environnement
CC Conflent Canigo	Henri	Guitart	VP en charge de l'environnement
CU PMM	Mathieu	Perez	Gestionnaire espaces naturels

CD66	Martine	Rolland	Elue déléguée à l'environnement
CD66	Mélanie	Marmonier	Chargée de mission Rivières
SCOT Plaine Roussillon	Eve	Goze	Chargée de mission
AURCA	Romain	Artero	Chargé de mission environnement
SMNPR	Denis	Olive	Elu au SMNPR
SMNPR	Hichem	Tachrift	Directeur
SM Canigo Grand Site	Guy	Cassoly	Maire de Los Masos, représentant du SM CGS au contrat de rivière
SM Canigo Grand Site	Flora	Desriaux	chargée de missions Natura 2000
Conservatoire du littoral	Hervé	Parmentier	Directeur régional
Conservatoire du littoral	Florence	Dessaes	Chargée de missions
Syndicat Rivages	Jean-Alexis	Noël	Chargé de mission Zones humides
ONF	Stéphane	Nouguier	Chef du service forêt à l'agence interdépartementale
ONF	Stéphanie	Forestier	
OFB	Rémy	Arsento	Chef du service départemental des Pyrénées-Orientales
OFB	André	Fonteneau	
Réserve de Nohèdes	Kimberley	Goudédranche	chargés de mission
Réserve de Eyne	Josep	Parera Casas	
FRNC	Céline	Quellenec	chargée de mission scientifique RNN
FDPMA	Olivier	Baudier	Directeur
FDPMA	Marc	Ribot	Président AAPPMA Font-Romeu
Commune Ria Sirach	Jean-Pierre	March	Adjoint à l'urbanisme
Région	Corinne	Richerol	Chargée de projet Service Eau, Milieux Aquatiques et Risques
DREAL	Gabriel	Lecat	Adjoint au chef de département Eau et Milieux Aquatiques
DDTM	Méloody	Vieilledent	Chargée d'études biodiversité
DDTM	Georges	Badrignans	Chargé d'étude - Service environnement, forêt, sécurité routière, nature
DDTM	Magali	Marfaing	Police de l'eau et des milieux aquatiques
CA66	Claude	Jorda	VP
CA66	Alain	Halma	Directeur général adjoint. Chef du service Eau-Environnement
CA66	Anne	Rouquette	Conseillère élevage
AERMC	Nicolas	Falzon	Chargé d'intervention secteurs Têt et Salses Leucate
AERMC	Nadine	Bosc Bossu	Référent thématique ZH
LISODE	Emmanuelle	Espuche	chargée de la concertation pour le projet Stratégie ZH
SMTBV / PMMCU	Pierre	Parrat	Président SMTBV